



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Protection des données : la Province est prête !**

Le 24 mai, le nouveau règlement européen qui renforce la protection des données entre en vigueur : un casse-tête pour les entreprises, les administrations, les écoles, les organisations qui manipulent les données personnelles. La Province de Hainaut est prête et largement sollicitée pour expliciter sa méthode de travail.

Le chantier a été anticipé : dès janvier 2017, la Province de Hainaut a imaginé une méthodologie intégrant ce nouveau Règlement Général de Protection des Données, dans la gestion quotidienne de l'administration et des nombreux services. Le plan d'action prévoyait d'abord la désignation d'une « DPO », Déléguée à la Protection des Données, ensuite la création d'une cellule spécifique attachée aux services généraux de la Province.

La tâche est ardue et complexe pour la petite équipe qui œuvre au sein d'une institution comme la Province. De l'enseignement à l'administration, en passant par la santé, ou l'économie, tous les secteurs sont concernés par ce nouveau règlement imaginé par l'Europe pour protéger la vie privée des citoyens de tous les pays et faire face aux dangers potentiels des nouvelles technologies. Et des données personnelles, tout le monde en manipule !

Une donnée personnelle, c'est une information se rapportant à une personne identifiée ou identifiable par son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone, sa photo, sa signature,... Aujourd'hui, les traiter, les gérer ne sera plus si simple.

Avec sa Cellule, la Province de Hainaut a anticipé : l'équipe a participé à de nombreuses formations avant de commencer à établir une stratégie pour informer l'ensemble des acteurs concernés.

Le Collège provincial vient de décider d'acquérir des outils informatiques qui vont aider les opérateurs à agir et mieux protéger les données. La cellule provinciale dispense son expérience et sa méthode à de nombreux autres partenaires.

### **Bon bulletin de la Cour des Comptes**

La Cour des Comptes s'est attachée, dans sa dernière publication adressée au Parlement wallon, à examiner le budget des provinces wallonnes. Le Collège provincial a pris connaissance de ses conclusions. Respect des équilibres budgétaires aux exercices propre et global, conformément aux attentes wallonnes. Le Hainaut n'a pas surévalué ses recettes ni sous-estimé ses dépenses, il a également fait preuve de prudence face à la réduction de 5% du fonds des provinces.

Si la Province de Hainaut dépasse le taux recommandé pour les centimes additionnels, le dépassement est pleinement justifié et expliqué : perte de taxes, rendement du précompte immobilier inférieur à la moyenne wallonne et économies réalisées par ailleurs. Le Hainaut s'appuie sur un plan précis, chiffré et établi sur plusieurs années de ses dépenses de personnel. Celles de transfert sont scrupuleusement répertoriées par le service d'audit qui contrôle les comptes et les analyse. Cette dynamique de contrôle interne est d'ailleurs soulignée dans le rapport. Un rapport encourageant qui range le Hainaut parmi les bons élèves de la classe provinciale.

